

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refiled to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

Le titre de la couverture est reliée ~~comme~~ étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

2de. Session, 3e. Parlement, 12 Victoria, 1849.

BILL.

Acte pour obliger les Apprentis Pilotes à se rendre capables de piloter les vaisseaux par le Canal au Nord du Fleuve St. Laurent, au-dessous de l'Île d'Orléans, ainsi que pour obliger la Maison de la Trinité de Québec à faire placer des Bouées pour signaler les écueils du dit Canal, et faciliter la traverse du Sud au Nord, depuis l'Île-aux-Reaux jusqu'au Cap Tourmente.

Reçu et lu, pour la 1ère fois, Mercredi, le 24 Janvier, 1849.

Seconde lecture, Mardi, le 30 Janvier, 1849.

L'Hon. M. P. de Sales LATERRIÈRE.

BILL.

Acte pour obliger les Apprentis Pilotes à se rendre capables de piloter les vaisseaux par le Canal au Nord du Fleuve St. Laurent au-dessous de l'Île d'Orléans, ainsi que pour obliger la Maison de la Trinité de Québec à faire placer des Bouées pour signaler les écueils du dit Canal, et faciliter la traverse du Sud au Nord, depuis l'Île-aux-Reaux jusqu'au Cap Tourmente.

VU la colonisation, le rapide établissement du territoire sur les rives du Saguenay, ainsi que sur les rives au nord du Fleuve St. Laurent, depuis la Rivière Noire jusqu'à la Pointe des Monts, en descendant :—vu aussi l'urgence de pourvoir aux moyens de rendre la navigation moins dangereuse dans ces parages, tant pour les vaisseaux d'outre-mer que pour un très grand nombre de goëlettes qui vont et viennent du Saguenay au Havre de Québec, en faisant route par le nord du dit fleuve depuis le Saguenay jusqu'au Cap Tourmente et de là au sud en se dirigeant sur l'Île-aux-Reaux, et de cette dernière place par le sud de l'Île d'Orléans jusqu'à Québec, et *vice versa* :—A cette fin, qu'il soit statué, etc.

Et il est par le présent statué, par l'autorité susdite, qu'aucun apprenti pilote, dont le brevet d'apprentissage sera postérieur à la passation du présent acte, ne pourra être licencié comme pilote sans avoir subi un examen et prouvé devant les personnes auxquelles il appartiendra de l'examiner, qu'il

Préambule.

Les apprentis pilotes se rendront capables de piloter des vaisseaux par le canal au nord du fleuve.

est capable de piloter des vaisseaux par le canal, au nord du fleuve, tel que désigné dans le préambule ci-dessus, ainsi que par tous les canaux et traverses, dans le dit fleuve, depuis le Havre de Québec jusqu'au Bic, 5
(*vice versa*) du Bic jusqu'au Havre de Québec.

Les officiers du Bureau des Examineurs acquerront les informations nécessaires pour examiner les pilotes relativement au dit canal.

II. Et qu'il soit statué, qu'aussitôt après la passation du présent acte, il sera du devoir de la Corporation de la Maison de la Trinité de Québec, d'obliger les officiers, 10 formant le Bureau des Examineurs, d'acquérir les informations nécessaires pour les mettre en état d'examiner les pilotes ou les personnes qui demanderont à être nommées comme susdit, relativement à leur capacité et 15. leur connaissance des canaux et traverses susdits.

La Maison de la Trinité fera placer des bouées dans certains endroits.

III. Et qu'il soit statué, que pour signaler les écueils du canal au nord du dit fleuve, et mettre les navigateurs en garde contre les 20 dangers d'une fausse route, et faciliter la traverse du sud au nord depuis l'Isle-aux-Reaux jusqu'au Cap Tourmente, la Maison de la Trinité de Québec, dès l'ouverture de la navigation, chaque année, y fera placer des 25 bouées en la manière dont elle fait placer des bouées dans la traverse vis-à-vis la Pointe St. Roch et autres ports au sud du dit fleuve : nommément sur les bancs de sable en bas de l'Isle d'Orléans, vis-à-vis la pa- 30 roisse de St. Joachim, — sur le banc de sable de l'Isle-aux-Reaux, — sur celui du Cap Brûlé ; aussi une bouée pour signaler les îlets ou rochers en face de la Gribane, — une autre bouée pour signaler la grande batture au 35 Nord de l'Isle-aux-Coudres, enfin une autre bouée à l'est de la Batture aux Alouettes, à la sortie du Saguenay.